

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-10/2022

Date de convocation : 28 janvier 2022

Date d'affichage : 28 janvier 2022

**Objet** : Validation du plan de financement pour le projet d'aménagement d'un terrain multisports (city park et aire de jeux) pour solliciter la DETR auprès de l'Etat

L'an deux mil vingt-deux et le 1<sup>er</sup> février à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents** : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS.

**Absents** : Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI

**Procuration** : Séverine CAPOGNA pour Pierre COLOMB, Audrey MORGANTINI pour Carole MOTTUEL

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération 06/2022 du 11 janvier 2022 portant demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le projet d'aménagement d'un terrain multisports,

La commune a un projet d'investissement qui consiste en l'aménagement d'un terrain multisports (city park) et en la création d'une aire de jeux pour enfants sur le terrain communale Rue de la Cure.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 123 761,10 € HT.

La commune sollicite l'aide financière des services de l'Etat (DETR) selon le plan de financement prévisionnel défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		30 940,27 €	25 %
DSIL			
Conseil régional		18 564,17 €	15 %
Conseil départemental		49 504 €	40 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
<b>Sous-total (aides publiques)</b>		<b>99 008,44 €</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		24 752,66 €	20 %
Aide privée			
<b>Total prévisionnel € HT</b>		<b>123 761,10 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération d'aménagement d'un terrain multisports et les modalités de financement définies ci-dessus.

SOLLICITE l'Etat au titre de la DETR conformément au plan de financement ci-dessus

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue

Envoyé en préfecture le 03/02/2022  
Reçu en préfecture le 03/02/2022  
Affiché le  
ID : 026-212603195-20220201-D10\_2022-DE

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 2 février 2022

Le Maire

  


Pierre COLOMB